

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du cinq décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

**Objet : Adhésion au Réseau Apidae en tant que Membre Contributeur**

Délibération N° 248-2019

Membres en exercice : 36

Membres présents : 21

Pouvoirs : 6

Excusés, absents : 9

Secrétaire de séance : Monique MATHIEU

**Présents(es):**

Bernadette MOUREN

Roger ANOT

Michel DESJARDINS

Blandine MONIER

Claude SERIEYS

Robert DELEDDA

Michel GROS

Monique MATHIEU

Alain DARMUZEY

Ariane BOSSEZ

Patrick BLANC

Christian OLLIVIER

Sylvie GUIGONNET

Claude FABRE

Joseph FABRIS

Pierre-Olivier CHARRIER

Suzanne ARNAUD

Marc LAURIOL

Patricia SAEZ

Jacqueline BOUYAC

Robert BENEVENTI

**Pouvoirs :**

**Monsieur Mouloud BELAÏDI**, délégué la commune de Brignoles, a donné pouvoir à Madame Sylvie GUIGONNET, déléguée de la commune de Rougiers,

**Monsieur Jean-Paul HUSSIE**, délégué de la commune du Castellet, a donné pouvoir à Monsieur Robert DELEDDA, délégué de la commune de La Cadière d'Azur,

**Madame Simone CALLAMAND**, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux, a donné pouvoir à Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier,

**Monsieur Jean PAPERÀ**, délégué la commune du Plan d'Aups, a donné pouvoir à Monsieur Alain DARMUZEY, délégué de la commune de Mazaugues,

**Madame Hélène AUDIFFREN**, déléguée de la commune de Pourcieux, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie,

**Madame Véronique DELFAUX**, déléguée de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Nazareth - 2219 CD80 Route de Nans • 83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

Tél : 04.42.72.35.22 - Fax : 04.42.98.00.85 • [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr) • [secretariat@pnr-saintebaume.fr](mailto:secretariat@pnr-saintebaume.fr)

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Jacques PAUL, Madame Monique CHAMLA, Madame Jocelyne LAVALEIX, Monsieur Laurent MARTIN, Monsieur André BREMOND, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Madame Andrée SAMAT, Monsieur Didier REAULT.

Etaient également présents :

Monsieur Jérôme ORGEAS, Maire de Roquefort-la-Bédoule ; Monsieur Hervé TAINTON, Conseil de Parc ; Monsieur Alexandre NOËL, directeur du PNR de la Sainte-Baume ; Monsieur Jean-François RICHON, référent Parc Naturel Régional Jean-François RICHON, Chef du service Partenariat Métropole AMP.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la Charte du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et notamment la mesure 22 – Créer une destination touristique durable « Parc naturel régional de la Sainte-Baume »,  
VU la Convention annexée à la présente délibération,

Le réseau APIDAE

Depuis son lancement en 2005 à l'échelle de huit départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ambition de la plateforme APIDAE est de mutualiser la gestion de la donnée touristique pour permettre à chaque membre de se concentrer sur la diffusion de l'information touristique auprès de ses visiteurs.

En 2019, le réseau APIDAE couvre trois régions, 22 départements et plus de 1269 structures membres. Il est aujourd'hui le 1er réseau d'informations touristiques en France.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le réseau Apidae est animé par la Région, en collaboration étroite avec le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Comité Régional de Tourisme Côte d'Azur et les agences de promotion et de développement touristique du Var, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse.

La signature de la Convention de participation au Réseau Apidae, en tant que membre contributeur vise plusieurs objectifs :

- Mutualiser les données touristiques du territoire avec les autres membres contributeurs du réseau (principalement les offices de tourisme)
- Gérer, partager et mieux diffuser nos informations Parc (Chemins des Parcs, les Rendez-Vous...)
- Renforcer les liens, valoriser notre image et rôle auprès des partenaires du territoire (offices de tourisme, socio-professionnels...)
- Bénéficier du réseau des autres diffuseurs Apidae et avoir accès à des contenus exploitables pour nos prochaines éditions
- Alimenter nos futurs projets numériques (sites web, applications mobiles, bornes interactives, panneaux d'information, etc...)
- Mieux renseigner les visiteurs (accueil physique, téléphone ou mail)

La convention est conclue pour une année calendaire. Elle se renouvelle ensuite par reconduction expresse à travers la signature, chaque année, du document « conditions financières pour la période en cours ».

Les modalités financières liées à l'adhésion au réseau :



- Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2020, est identique à celle de 2019, soit 820€ HT.

Autres types de membres Contributions forfaitaires	Contribution annuelle Apidae 2019	
	HT	TTC
Structure départementale leader (CDT ou équivalent)	8 300 €	9 960 €
<b>Partenaires institutionnels (*)</b>	<b>820 €</b>	<b>984 €</b>
Réseaux complémentaires (**)	440 €	528 €
Métropoles (ou son OT) de moins de 500 000 habitants (****)	4 000 €	4 800 €
Métropoles (ou son OT) de 500 000 habitants et plus (****)	8 000 €	9 600 €

En sus de la cotisation annuelle, des cycles de formation, animés par Trajectoires Tourisme pourront être suivis par l'agent du Parc, désigné référent du projet.

Le Comité Syndical, oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la présente délibération,
- AUTORISE le Président à signer à solliciter tout acte relatif à cette action et à engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président  
Michel GROS

